



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2747

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs agricoles - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2018**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

**Présents :** MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés :** MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

**Absents non excusés :** M. Aggoun, Mme Beautemps.

**Conseil du 27 avril 2018**  
**Délibération n° 2018-2747**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Axe 5 relatif à la préparation de l'avenir par le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs agricoles - Attribution de subventions aux organisations professionnelles agricoles pour leurs actions 2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par sa délibération n° 2018-2666 du Conseil du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020. Dans son 5<sup>ème</sup> axe, elle prévoit de poursuivre les partenariats avec les organisations professionnelles agricoles.

En complément de la Chambre d'agriculture du Rhône, plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particulier (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne -AMAP- et des ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser des consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles. Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, l'élaboration d'une stratégie alimentaire métropolitaine à l'horizon 2019.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années et il est proposé au Conseil de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

### **I - Chambre d'agriculture du Rhône**

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'articule autour, d'une part, d'actions communes avec le territoire du Rhône et, d'autre part, d'actions spécifiques au territoire métropolitain.

Concernant les actions communes avec le territoire du Rhône, il est proposé en 2018 :

- de mener des actions concernant le foncier dans le cadre du suivi des procédures foncières et des opérations d'aménagement, du suivi des permis de construire en zone agricole,
- d'encourager la durabilité territoriale des exploitations en accompagnant les exploitants vers une meilleure gestion de la ressource en eau et de l'énergie ainsi qu'en développant l'agriculture biologique,
- de faciliter les installations et la transmission des exploitations, le développement de l'emploi, le repérage des publics fragiles,
- d'accompagner le développement économique des exploitations par du conseil technique et par le développement des circuits de proximité.

Les actions spécifiques au territoire métropolitain permettront d'assurer une animation territoriale pour l'appui à l'émergence de projets et l'accompagnement des actions spécifiques de la collectivité. Il s'agira de :

- sécuriser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une agriculture rémunératrice et viable,
- mettre en place une stratégie en faveur de l'installation,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,

- contribuer au "mieux vivre ensemble".

Le coût total de ces actions est estimé à 1 947 763,75 €, dont 1 831 265 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 78 163 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes territoire du Rhône	1 869 600	Europe	20 000
		État/Casdar	224 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	160 000
		Département du Rhône	500 000
		Métropole	42 776
		collectivités locales hors Métropole	51 250
		bénéficiaires	167 000
		autofinancement	704 574
Sous-total	1 869 600	Sous-total	1 869 600
actions spécifiques au territoire de la Métropole	78 163,75	Métropole	55 277,00
		autofinancement	22 886,75
Sous-total	78 163,75	Sous-total	78 163,75
<b>Total</b>	<b>1 947 763,75</b>	<b>Total</b>	<b>1 947 763,75</b>

La participation de la Métropole est de 42 776 € pour les actions communes avec le territoire du Rhône et 55 277 € pour les actions spécifiques au territoire de la Métropole, soit un total de 98 053 €. Cela correspond au maintien de la subvention attribuée en 2017 (98 053 €).

En 2017, cette participation aura permis de contribuer :

- au développement de l'emploi agricole par la mise en place du dispositif "Graine d'emploi" -un accompagnement spécifique des futurs cédants- ou encore l'appui au parc de Miribel Jonage dans la construction de 2 offres d'activité agricole, la recherche de candidats et l'accompagnement des porteurs de projets retenus,
- à la protection du foncier agricole dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre du "schéma de cohérence économique partagé" sur l'espace interdépartemental "Saint Exupéry", de la restructuration liée aux passages de grandes infrastructures (11 procédures en cours) ainsi que du travail de remobilisation des terrains en friches sur la Commune de Charly,
- à un développement économique cohérent en redynamisant le maraîchage dans le cadre du projet "Terres du Velin", en accompagnant un projet de point de vente collectif sur Saint Genis Laval, en finalisant une étude sur le maraîchage petite surface et en participant activement à la réflexion métropolitaine sur l'approvisionnement local en restauration collective,
- à la protection des ressources naturelles comme la biodiversité (participation au plan de protection de l'œdicnème criard) ou la ressource en eau (mise en place de l'organisme unique de gestion collective relatif à l'irrigation, contribution au projet de substitution des prélèvements dans le canal de Jonage),
- au "vivre ensemble" en améliorant les liens entre milieu urbain et milieu agricole, notamment dans le cadre des projets nature de la Métropole (participation à l'élaboration de plans de gestion, actions de communication).

La Chambre d'agriculture du Rhône a, par ailleurs, épaulé la Métropole dans la réalisation de ses projets comme la réflexion sur un nouveau programme d'actions de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) sur le territoire de l'agglomération lyonnaise ou encore l'organisation des rencontres nationales de Terres en Villes à Lyon les 11 et 12 juillet dernier. Depuis 2017, la Chambre d'agriculture est signataire pour la 1<sup>ère</sup> année du plan climat air énergie territorial (PCAET).

## II - Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 341 recensées sur le territoire métropolitain pratiquaient une activité d'élevage, que ce soit du bovin-lait, du bovin-viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

Le GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, a été créé dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, qui sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (paratuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits, une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, abeilles, porcs, chevaux, etc.). Des filiales sont souvent associées aux GDS offrant des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératisation, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS, il est proposé d'accompagner :

- le contrôle des maladies réglementées à prophylaxie obligatoire avec, en particulier, la constitution d'une section avicole (pour le risque salmonelle) et la participation à la construction de la cellule de maltraitance animale,
- la prévention et le contrôle des maladies de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories à prophylaxie non obligatoire susceptibles de faire courir un risque économique et commercial aux exploitations d'élevage,
- la préservation de la qualité et de la sécurité sanitaire des fromages fermiers,
- la formation collective des éleveurs au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans la gestion de la santé des troupeaux,
- l'appui technique aux jeunes installés pour les accompagner dans la mise en place des routines de surveillance des risques sanitaires,
- l'accompagnement de la filière apicole autour de 2 facteurs de risques, Aethina Tumida (petit coléoptère de ruche), le varroa et la surveillance de l'arrivée du frelon asiatique,
- la création d'une association d'élevage qui réunirait au GDS, la Chambre d'agriculture et Rhône conseil élevage.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2018, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 792 k€, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
actions communes avec le territoire du Rhône	792 000	Métropole	27 324
		Département du Rhône	300 000
		éleveurs	464 676
<b>Total</b>	<b>792 000</b>	<b>Total</b>	<b>792 000</b>

La participation proposée s'élève à 27 324 €, montant correspondant à la subvention de 2017.

Cette participation a permis l'année dernière de poursuivre les campagnes de prophylaxie dans les élevages, les visites sanitaires des élevages, l'accompagnement des éleveurs et l'appui aux jeunes installés, le développement d'un appui important auprès des producteurs de fromages fermiers et le renforcement de l'accompagnement des apiculteurs. Les taux de réalisation des prophylaxies obligatoires ont été jugés bons et le réseau régional des GDS a obtenu sa nouvelle accréditation en tant qu'organisme à vocation sanitaire. En un an, on est passé de 79 à 87 % de cheptels qualifiés. Dans le département du Rhône et la Métropole, 16 500 mouvements d'introduction de bovins ont été contrôlés et 68 000 documents sanitaires officiels d'accompagnement édités.

## III - Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur, à un voisin. L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation, avant d'être plus juridique. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plus des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.).

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanence, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans les actions de préemption ou de rétrocession.

En 2017, sur les 24 dossiers traités par l'association, 9 concernaient des agriculteurs métropolitains (soit 37,5 %). Il s'agissait de 2 dossiers en conflits ou litiges, 5 en besoin de conseils et de suivi, 2 en recherche d'informations. Les principaux thèmes traités concernaient le foncier agricole pour 3 dossiers, des questions d'urbanisme/terres agricoles pour 2, l'installation-transmission pour un, la protection sociale agricole pour un autre et les 2 derniers dossiers sur un autre thème agricole. Ces suivis nécessitent parfois un accompagnement sur la durée : sur les 9 dossiers traités en 2017, la moitié a démarré en 2017 et le plus ancien a démarré en 2015. Deux dossiers ont été clos en 2017.

Pour mémoire, la participation de la Métropole aux actions du CAJ était de 3 k€ en 2017. Le coût total des actions pour l'année 2018 est identique à l'année précédente : il est estimé à 3 600 € pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 k€.

#### **IV - Solidarités paysans Rhône-Alpes (01-69)**

L'association Solidarité paysans 01-69 intervient sur les départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association de 120 adhérents a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.). L'action est basée sur l'accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles. En 2016, les différentes associations "Solidarités paysans" en Rhône-Alpes ont mutualisé leurs moyens financiers et humains.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2018, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 94 600 €. La participation du Département du Rhône est de 49 300 €, les autres financements viennent des organismes sociaux, des assureurs, etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 3 k€, comme en 2017. En 2017, cette participation a permis d'accompagner 117 exploitations dans le Rhône et sur le territoire métropolitain (exploitations en difficulté en hausse de 11 % par rapport à 2016) par 73 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile.

#### **V - Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

L'ARDAB est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. Fin 2017, l'association, créée en 1986, comptait 380 adhérents dont la moitié est dans le département du Rhône : 260 exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont 23 sur le territoire de la Métropole.

Les missions de l'ARDAB sont de diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public, de proposer et d'animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques, d'accompagner les conversions à l'agriculture biologique, de mettre en réseau ses adhérents, d'accompagner des projets collectifs de territoire et, enfin, d'apporter un appui aux filières et, tout particulièrement, de faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer. En 2018, l'association a pour ambition d'ouvrir son conseil d'administration à de nouveaux collègues issus de la société civile (associations de consommateurs, de protection de l'environnement) et d'autres partenaires (notamment les établissements de formation agricole).

En 2018, l'ARDAB souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain portant sur :

- l'accompagnement des agriculteurs et le développement des surfaces agricoles biologiques, comprenant la sensibilisation des partenaires aux bénéfices de l'agriculture biologique, l'appui à l'émergence de projets, la sensibilisation au potentiel de la filière, l'accompagnement des agriculteurs dans la structuration de diversification en bio et l'information sur l'installation et la transmission,

- l'implication de l'aval et la structuration des filières, comprenant le développement des circuits courts, l'émergence de projets collectifs, l'organisation des flux de marchandise, le développement de l'usage des produits bio dans la restauration hors domicile, notamment avec l'accompagnement des cantines scolaires des Communes qui le souhaitent,

- la communication auprès des citoyens et des consommateurs (guide des bonnes adresses bio, etc.).

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 57 907 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 26 899 €. Le plan de financement pour 2018 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des agriculteurs et développement des surfaces agricoles biologiques	4 670	Métropole	26 899
implication de l'aval et structuration des filières	35 758	Département de la Loire	3 082
communication auprès des citoyens et des consommateurs (guide des bonnes adresses bio, etc.)	17 479	Département du Rhône	8 766
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 736
		État	8 352
		autofinancement	7 072
<b>Total</b>	<b>57 907</b>	<b>Total</b>	<b>57 907</b>

Pour mémoire, le budget prévisionnel 2017 s'élevait à 55 571 € pour une subvention métropolitaine de 26 673 €.

Cette participation aura permis :

- l'accompagnement territorial des producteurs en agriculture biologique par la rencontre de plusieurs producteurs des Monts d'Or autour de leurs projets de valorisation de leurs productions, le suivi du programme de recherche-action FRUGAL, la participation à une rencontre avec les aéroports de Lyon,

- le développement des circuits courts sur le territoire métropolitain en initiant différents projets autour de la lentille ou de la volaille bio, en accompagnant les Communes de Corbas et de Pierre Bénite dans leurs projets, en participant au salon Planète Appro en avril 2017,

- l'accompagnement de la restauration collective et, notamment, la cuisine centrale du Tonkin à Villeurbanne, les Communes des Monts d'Or (Albigny sur Saône et Curis au Mont d'Or) et diverses structures collectives (comme la crèche du centre social de Saint-Just, Etique et tac, la ferme de l'Abbé Rozier),

- la promotion de l'agriculture biologique par la réalisation du guide des bonnes adresses bio, l'organisation de la semaine "Manger bio et local c'est l'idéal" ou encore la participation à la fête des récoltes.

#### **VI - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)**

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes. Pour cela, elle mène des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme), des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif "Raccourci"), des actions d'accompagnement à l'installation (espaces test agricoles, entreprises localement innovantes), des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération "de ferme en ferme©" les 28 et 29 avril 2018, fin de semaine pendant laquelle le public est invité à visiter, découvrir et déguster gratuitement les produits des agriculteurs. Cet événement, qui a lieu simultanément dans 20 départements français, est une occasion privilégiée de rencontre entre producteurs et consommateurs pour voir et comprendre les modes de productions agricoles et rencontrer ceux qui font de la terre une passion. Les fermes proches de l'agglomération reçoivent beaucoup de visiteurs pendant l'opération : plus de 1 000 visiteurs ont été enregistrés sur les fermes de Dardilly et Limonest,

- l'animation et l'accompagnement des lieux tests agricoles avec des opérations d'accueil collectif (8 matinées sur le territoire de la Métropole) et d'accompagnement individuel de porteurs de projet sur territoire métropolitain, des actions de mise en réseau avec l'organisation de journées collectives et l'accompagnement de Communes ou intercommunalités souhaitant créer les conditions d'une dynamique d'installation/transmission, l'émergence de lieux tests agricoles et l'accompagnement des porteurs de projets en test,

- l'accompagnement de projets collectifs de circuits courts en émergence, portés par des exploitants agricoles comme par d'autres porteurs de projet.

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire de la Métropole est estimé à 17 100 €. La Métropole est sollicitée à la même hauteur qu'en 2017, à savoir 13 680 €. Le plan de financement pour 2018 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
opération "de ferme en ferme©"	3 750	Métropole	13 680
animation et accompagnement des espaces tests agricoles	10 800	Fonds social européen	2 160
accompagnement des projets collectifs	2 550	autofinancement	1 260
<b>Total</b>	<b>17 100</b>	<b>Total</b>	<b>17 100</b>

La participation 2017 a permis de réaliser les journées "Rhône Loire - de ferme en ferme" qui, au total, ont accueilli près de 39 613 visiteurs, avec une fréquentation plus forte sur les fermes métropolitaines (906 visiteurs sur chacune des 4 fermes métropolitaines participantes). Concernant l'accompagnement à l'accueil et à l'installation/transmission, l'ADDEAR a organisé 8 séances d'accueil collectif regroupant 42 participants et 15 accueils individuels. Ainsi, 17 projets d'installation ont été identifiés. De plus, un "café rencontre" sur des projets d'installation a été organisé avec 20 participants. Un projet d'installation en élevage porcin de plein air a été accompagné sur le territoire des Monts d'Or. Enfin, l'association a accompagné différents projets collectifs de circuits courts en émergence pour les aider à structurer leur réflexion et les mettre en relation avec des personnes ressources. Les 2 projets accompagnés ont été l'épicerie des halles de la Martinière qui a ouvert le 30 novembre 2017 et le tiers-lieu "Trattino" dédié à l'alimentation écologique (ouverture prévue en mars 2018 dans le 7° arrondissement de Lyon).

## VII - Réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes

Le réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes est la nouvelle dénomination de l'association Alliance paysans écologistes consommateurs créée en 2002. Par ses nombreuses actions de mises en réseau des consommateurs et des producteurs, le réseau des AMAP accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables.

Le réseau compte 52 producteurs adhérents distribuant leurs produits sur le territoire métropolitain et environ 3 600 foyers bénéficiaires porteurs de la conviction profonde qu'une "agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local".

En 2017, le soutien de la Métropole aux activités du réseau AMAP s'élevait à 42 859 €. Cet accompagnement a permis au réseau de s'engager sur la question du soutien et développement de la biodiversité cultivée à travers sa mise en production et valorisation sous la forme de recettes accessibles au grand public. L'afflux du public devant le stand des AMAP lors de la fête des récoltes témoigne d'un fort intérêt pour ces questions de la part des grands lyonnais. Ce public est exigeant et demande des gages de qualité sur les produits qu'il consomme : cette constatation a conduit le réseau des AMAP à s'engager dans un processus partenarial de sélection de semences potagères à travers des analyses agronomiques, nutritionnelles et gustatives.

Pour 2018, le réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes souhaiterait développer :

- l'accompagnement de ses associations avec la mise en place d'un outil de gestion en ligne des contrats, la sécurisation du paiement en ligne mais aussi un accompagnement au développement généralisé des sites internet,

- l'accompagnement individuel et collectif des producteurs, principalement ciblé vers les maraîchers et les éleveurs,

- la pérennisation des débouchés en AMAP (accompagnement à la création et au développement d'associations, à leur fonctionnement, etc.),

- l'appui aux territoires sur l'alimentation par l'intermédiaire des diverses animations sur le sujet, la mobilisation des citoyens et des agriculteurs sur le sujet, la diffusion d'informations au sein du réseau, la participation aux espaces de concertation, etc.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 199 626 €. La Métropole est sollicitée à la même hauteur qu'en 2017, à savoir 42 859 €. Le plan de financement pour 2018 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
développement d'outils performants	71 775	Région Auvergne-Rhône-Alpes	60 000
accompagnement individuel et collectif des producteurs	56 588	Métropole	42 859
pérennisation des débouchés en AMAP	19 518	autres collectivités	10 455
appui aux territoires sur l'alimentation	51 745	aides diverses	9 298
		prestations de service	12 100
		autofinancement	64 914
<b>Total</b>	<b>199 626</b>	<b>Total</b>	<b>199 626</b>

## VIII - Le Bol

Le Bol, pôle de coopération sur l'alimentation, est une association créée en janvier 2015 qui regroupe 19 associations et organisations de l'économie sociale et solidaire. L'association favorise le développement de coopérations et de mutualisations entre ses structures membres et permet ainsi à chacune de se consolider et de se développer.

La 1<sup>ère</sup> action qui a permis au Bol de se structurer petit-à-petit a démarré en septembre 2014 avec la 1<sup>ère</sup> fête des récoltes à Lyon. Cette 1<sup>ère</sup> édition a regroupé plusieurs centaines de personnes. Depuis, elle a été réitérée chaque année et connaît un succès de plus en plus large. En 2017, Le Bol a réussi à atteindre 50 % d'autofinancement dans l'organisation de cet événement, ce qui a permis d'équilibrer le budget. En rejoignant la structure en milieu d'année, la 1<sup>ère</sup> salariée a donné un nouveau souffle à l'association qui clarifie aujourd'hui sa gouvernance. Parallèlement, un grand nombre de coopérations a pu se mettre en place entre les acteurs membres et les partenaires par l'instauration progressive d'un climat de confiance. Les épiceries indépendantes lyonnaises se sont par exemple regroupées sous un collectif appelé "Le haut du panier" qui ambitionne aujourd'hui de réaliser une communication commune, de mutualiser certains achats, etc.

Pour 2018, Le Bol propose de renforcer le processus de structuration du réseau amorcé avec l'embauche d'une animatrice. L'accompagnement par l'Université du Nous, structure experte dans les thématiques de gouvernance horizontale, débuté en novembre 2017, se poursuivra cette année afin de faire émerger et de conduire plus efficacement les projets de coopération, de favoriser la prise d'initiative et l'autonomie d'action des membres du Bol, de susciter une participation plus forte des membres dans la gouvernance de l'association. Par ailleurs, Le Bol poursuivra l'animation et l'entretien du réseau d'acteurs (à la croisée des initiatives métropolitaines autour de l'alimentation durable) avec ses "Apéros Coup d'Bol", la coopération avec les universités lyonnaises, l'amélioration de sa communication et entamera une nouvelle étape du projet logistique en ouvrant la mutualisation à un plus grand nombre d'acteurs de circuits courts.

Enfin, des actions de communication en direction du grand public seront organisées, y compris au travers l'organisation de la fête des récoltes avec des objectifs plus ambitieux (élargissement des publics sensibilisés, événement de taille plus importante, etc.).

Le coût total des actions pour 2018 est estimé à 110 872 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 42 500 €, soit un montant identique à 2017. Le plan de financement pour 2018 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
organisation de la fête des récoltes 2018	63 570	recettes fête (buvette, ventes assiettes, etc.)	22 330
structuration et animation	47 302	Métropole	42 500
		fondation Carasso	25 000
		Ville de Lyon	6 000
		fondations privées	10 000
		cotisations et divers	5 042
<b>Total</b>	<b>110 872</b>	<b>Total</b>	<b>110 872</b>

### IX - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. C'est une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et des embauches complémentaires et ponctuelles.

La Mutualité sociale agricole (MSA) est une mutuelle de complémentaire santé qui prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural" (CasDAR), la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État et le Syndicat départemental d'incendie et de secours du département du Rhône (SDIS - formation pompier) et la Métropole.

Pour 2018, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions sur le territoire pour l'année 2018 est estimé à 6 107,50 €, répartis comme suit :

- Métropole : 3 740,00 €
- les adhérents et utilisateurs : 2 367,50 €

En 2017, la participation prévue était de 3 740 €. Le Service de remplacement du Rhône compte 2 nouveaux adhérents de la Métropole, dont un jeune agriculteur. Il a pu assurer 39,5 jours de remplacement pour des motifs aidés par la Métropole, 11 jours de remplacement pour congés paternité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 261 055 €, répartis comme suit :

- 98 053 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 27 324 € au profit de l'association le Groupe de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône,
- 3 000 € au profit du Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône,
- 3 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),
- 26 899 € au profit de l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB),
- 13 680 € au profit de l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR),
- 42 859 € au profit de l'association le réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes,

- 42 500 € au profit de l'association Le Bol,
- 3 740 € au profit du Service de remplacement du Rhône,

dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 5 de la politique agricole 2018-2020 de la Métropole de Lyon,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône, le GDS du bétail du Rhône, le CAJ du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes, l'ARDAB, l'ADDEAR, le réseau des AMAP Auvergne Rhône-Alpes, l'association Le Bol et le Service de remplacement du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - comptes 657382 et 65748 - fonctions 76 et 6312 - opération n° 0P27O5218.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.**